

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

L'assemblée générale annuelle qui était programmée le samedi 25 avril 2020 à 9 heures dans l'auditorium du Château de Caen n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Conformément à l'ordonnance 2020-321 du 25 mars, consolidée au 31 mai, prévoyant l'adaptation des règles de participation et de délibération à la situation sanitaire, le rapport moral et les rapports financiers ont été soumis à une approbation en ligne, ou par correspondance pour les adhérents dont l'adresse mail était inconnue.

4 700 membres à jour de l'adhésion 2020 ont été invités à voter entre le 21 juillet et le 5 août 2020.

Une procédure informatique sécurisée autorisait un seul vote pour les adhésions individuelles et deux votes pour les adhésions couple.

589 votes ont été exprimés, dont 506 en ligne et 83 par correspondance.

Les six résolutions soumises au vote ont été approuvées.

[Voir les résultats](#)